

## Réponse de Harold Wilson à la conférence de presse du président de Gaulle (29 novembre 1967)

**Légende:** Le 29 novembre 1967, commentant le veto à l'adhésion britannique réitéré deux jours auparavant par le général de Gaulle lors d'une conférence de presse à Paris, Harold Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni, dénonce point par point les arguments avancés par les détracteurs de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

**Source:** Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1967. Mars 1968. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Réponse de M. Wilson à la conférence de presse du Président de Gaulle, donnée lors d'un déjeuner de la presse parlementaire à la Chambre des Communes à Londres (29 novembre 1967)", p. 154-157.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_de\\_harold\\_wilson\\_a\\_la\\_conference\\_de\\_presse\\_du\\_president\\_de\\_gaulle\\_29\\_novembre\\_1967-fr-5878c25c-2769-46b5-9d57-dc89fce7d87d.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_de_harold_wilson_a_la_conference_de_presse_du_president_de_gaulle_29_novembre_1967-fr-5878c25c-2769-46b5-9d57-dc89fce7d87d.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

## Réponse de M. Wilson à la conférence de presse du Président de Gaulle (Londres, 29 novembre 1967)

[...]

1. On a dit qu'il était contradictoire de proposer sans retard l'ouverture de négociations avec les Six, tout en déclarant que nous sommes prêts à accepter toutes les dispositions et tous les règlements régissant la Communauté. Si nous acceptons ces clauses à l'avance, quel est, nous a-t-on demandé, l'objet d'une négociation ?

Je cite le Traité de Rome. L'article 237 prévoit que « tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté. Il adressera sa demande au Conseil qui, après avoir recueilli l'avis de la Commission, prendra une décision à l'unanimité. Les conditions d'admission et les ajustements au présent traité, nécessités par elle feront l'objet d'un accord entre les Etats membres et l'Etat postulant ».

Ceci se passe de commentaires, étant donné que tout accord doit être négocié.

2. On dit que le rapport de la Commission de Bruxelles montrait que le Marché commun était incompatible avec l'économie de la Grande-Bretagne à un certain nombre d'égards.

La Commission a-t-elle recommandé ou n'a-t-elle pas recommandé que « des négociations devaient être ouvertes sous la forme la plus appropriée avec les Etats qui ont fait une demande d'adhésion ? »

3. On a dit, pour justifier cette incompatibilité, que le déficit chronique de la balance des paiements de la Grande-Bretagne était la preuve du déséquilibre permanent de son économie.

Quel était le déséquilibre de la balance des paiements de la France dans les deux années qui ont suivi la signature du Traité de Rome ? Sans s'arrêter à la vaine question de savoir ce que notre balance des paiements aurait été cette année, sans la crise du Moyen-Orient, le gouvernement français n'a-t-il pas remarqué que les fonctionnaires internationaux du F.M.I. et de l'O.C.D.E. soutiennent fermement que les décisions que nous avons prises nous donnent une chance très réelle de transformer notre balance des paiements en l'espace de douze mois ?

4. On a dit que l'économie britannique était incompatible, en raison de ses « sources d'approvisionnement, de sa pratique du crédit et de ses conditions de travail ».

En ce qui concerne les sources d'approvisionnement et les courants des échanges, nous avons déclaré que nous acceptons le Traité de Rome. Et les membres actuels de la Communauté, agissant conformément aux dispositions de ce traité, ont eux-mêmes accepté la Convention de Yaoundé qui garantit que les pays en voie de développement avec lesquels la France – et d'autres pays – avait des relations commerciales – à vrai dire politiques – de longue date peuvent commercer librement avec la Communauté. Nous avons indiqué clairement que nous avons l'intention de suivre ce précédent.

5. Ceci m'amène aux références à notre pratique du crédit.

Je ne vois pas très bien ce à quoi il est fait allusion, mais, si le Président français veut parler du fonctionnement de la Cité de Londres et considère peut-être que nos dispositions relatives au financement de l'industrie sur le marché libre de la Cité de Londres ne sont pas conformes à la doctrine du Traité de Rome, j'estime bon de faire remarquer que c'est le système de crédit français, et non le nôtre, qui contrôle l'attribution de crédits particulièrement favorables, industrie par industrie, conformément aux priorités établies par le Commissariat au Plan.

6. Dans la même phrase, il y a eu, comme je l'ai dit, une référence à nos « conditions de travail ».

Si le Président français faisait allusion aux récentes grèves qui ont eu lieu en Grande-Bretagne, je dirai que

je les déplore autant que le Général de Gaulle déplore les grèves qui se produisent dans son propre pays. Mais, pour placer ceci sous son vrai jour, je ferai également remarquer qu'en 1966, la Grande-Bretagne a perdu, par le fait de conflits dans l'industrie, 180 jours de travail pour 1.000 personnes employées, contre 250 en France. Il ressort de chiffres qui seront publiés demain que, pour les cinq années allant de 1962 à 1966, ce chiffre est de 230 pour la Grande-Bretagne contre 322 pour la France.

Dans les deux cas, les chiffres sont trop élevés. Nous devons faire mieux l'un et l'autre.

7. On dit que le Marché commun était incompatible avec la façon dont nous nous alimentons, avec notre agriculture subventionnée au plus haut.

Faisons preuve tout au moins d'une connaissance élémentaire des faits. Les deux agricultures – la nôtre et celle de la Communauté – bénéficient d'une aide substantielle et comptent pour obtenir un supplément de revenus tant sur le contribuable que sur le consommateur ; mais dans la Communauté, l'aide provient davantage du consommateur par le système des prix rehaussés que du contribuable.

Dans ma communication à la Chambre le 2 mai, j'ai fait clairement entendre, comme je l'avais fait auparavant qu'il nous fallait admettre que nous devons nous adapter à ce système. Et nous avons admis également que cela entraînerait des changements de grande portée dans la structure de l'agriculture britannique.

Les points que nous envisagions de discuter avec les Six ont été précisés dans la déclaration du ministre des affaires étrangères devant l'Union de l'Europe Occidentale (Command Paper N° 3345), déclaration dont un exemplaire a été remis au gouvernement français dans un souci de précision.

8. On dit que nous ne pourrions jamais vraiment accepter les prélèvements « écrasants » institués aux termes du règlement financier du Marché commun pour l'agriculture.

De nouveau, je cite ce que j'ai dit à la Chambre en annonçant notre candidature – et la même idée a été reprise par le ministre des affaires étrangères. Ces arrangements financiers « entraîneraient, s'ils étaient appliqués à la Grande-Bretagne tels qu'ils existent actuellement, un partage inéquitable de la charge financière et imposeraient à notre balance des paiements un fardeau supplémentaire que l'on ne devrait pas en bonne justice nous demander de supporter ».

L'Allemagne a d'ailleurs vigoureusement insisté en mai 1966 sur le point suivant, à savoir que l'acceptation automatique d'une formule mathématique de calcul des cotisations pouvait entraîner des fardeaux inéquitables, et une solution a été trouvée. Le gouvernement français affirme-t-il vraiment qu'il ne pourrait pas être trouvé de solution pour la Grande-Bretagne, étant donné en particulier que l'accession de la Grande-Bretagne conduirait certainement à une augmentation du revenu net de la France sur le Fonds ?

9. On a dit que le Marché commun était incompatible avec les restrictions britanniques sur les mouvements de capitaux à l'étranger, en comparaison de la liberté de ces mouvements chez les Six.

Là encore, nous avons indiqué clairement que nous acceptons entièrement les obligations découlant de l'adhésion à la Communauté dans ce domaine, sous réserve seulement d'une période de transition pendant laquelle nous harmoniserions par étapes nos lignes d'action avec celles de la Communauté.

J'ajouterai que la liberté de mouvement direct des capitaux à l'intérieur de la Communauté élargie est indispensable pour parvenir à notre objectif, c'est-à-dire la création d'une base industrielle et technologique à l'échelle de l'Europe et pour traduire dans la réalité le concept de « compagnie européenne » que nous, et d'autres, réclamons instamment.

Pour que nous puissions construire, comme nous le devons, l'indépendance industrielle de l'Europe, les capitaux provenant de l'épargne des citoyens de l'Europe doivent être destinés en premier lieu à ce but et aux besoins du monde sous-développé. Ils ne doivent pas être détournés au bénéfice de Manhattan, pour

favoriser le développement technologique américain, à un moment où nous avons besoin de ces capitaux en Europe pour combler l'écart des deux continents.

10. On a dit que le Marché commun était incompatible avec l'état du sterling, comme la dévaluation l'a de nouveau démontré.

La France n'a-t-elle pas dévalué ? Et n'est-ce pas un fait que la déclaration soigneusement formulée de M. Couve de Murville à Luxembourg, au début du mois, a été généralement interprétée en Europe et ailleurs comme un appel à la dévaluation de la livre ?

11. On a également critiqué les prêts internationaux demandés par la Grande-Bretagne avant la dévaluation et parallèlement à celle-ci.

Des facilités financières internationales ont été librement offertes par la communauté monétaire internationale, y compris la France, comme un moyen d'assurer la stabilité internationale dans les arrangements financiers et commerciaux. Nous avons indiqué clairement que les facilités fournies le 18 novembre et depuis cette date constituaient un moyen de mener à bien l'opération de dévaluation, en limitant le plus possible les perturbations causées dans le monde, et d'assurer à l'économie un appui suffisant pendant que les effets de la dévaluation se font sentir.

J'aurai dû peut-être ajouter qu'il y a eu quelques remous depuis le 18 novembre. La presse est libre en France. Il y a eu un tas de rumeurs dans cette presse, la plupart tout à fait inexacts, et nous comprenons bien l'hésitation des Français à arrêter la publication de ces rumeurs erronées et quelque peu perturbatrices.

12. On a dit également que l'adhésion au Marché commun était incompatible avec l'état du sterling, en raison de son caractère de monnaie internationale et « des énormes créances extérieures qui pèsent sur elle ».

Le Général est-il prêt à répondre à l'offre du Chancelier de l'échiquier de discuter sur une base européenne tous les aspects de la position internationale du sterling, y compris la possibilité d'une monnaie européenne ?

Quant à la charge des énormes balances sterling, la Grande-Bretagne n'avait pas de problème de balances sterling avant la guerre. Celui-ci est né pendant la guerre. Il fait partie des lourdes charges que la Grande-Bretagne a accepté d'assumer dans la lutte qu'elle a menée pour libérer l'Europe. C'est en fait une partie du prix que nous avons dû payer pour ces jours historiques auxquels le Général de Gaulle a fréquemment et de manière si émouvante fait allusion – les jours où la France libre et la Grande-Bretagne combattaient côte à côte.

13. On nous a dit que toute tentative d'imposer l'entrée de la Grande-Bretagne conduirait à l'éclatement d'une Communauté dont les règles ne supporteraient pas une aussi « monumentale exception ».

Ce n'est pas la Grande-Bretagne, et sa politique sur des questions aussi fondamentales que les affaires étrangères, la défense et la politique monétaire internationale, qui constitue une exception monumentale au sentiment général européen sur ces questions. Ce n'est pas non plus la Grande-Bretagne qui rejette maintenant l'article 237 du Traité de Rome qui prévoit que « tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté ».

14. Engager maintenant une négociation en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne, a-t-on dit, ce serait « pour les Six donner d'avance leur consentement à tous les artifices, délais, faux-semblants qui tendraient à dissimuler la destruction d'un édifice qui a été bâti au prix de tant de peine et au milieu de tant d'espoir ».

Ceci s'appuie sur une conception statique de l'Europe alors que si nous tous en Europe ne progressons pas rapidement, nous – je veux dire l'Europe – resterons en arrière. C'est une métaphore usée que de parler du train européen dont la marche est ralentie par l'adjonction de wagons supplémentaires. Ce qu'elle oublie de dire, cependant, c'est qu'un train européen, auquel la Grande-Bretagne et d'autres pays confèreraient une

force motrice additionnelle, pourrait être beaucoup plus puissant et poursuivrait sa course sur la voie conduisant à notre objectif commun d'une Europe unie.

Je me suis efforcé de faire comprendre à tous nos amis d'Europe que ceux qui s'appuient sur ce concept statique dans un monde qui avance rapidement reculent. Nous voulons nous joindre, avec tous ceux en Europe qui sont tournés vers l'avenir, à un mouvement résolu en avant.

15. On nous a dit qu'une négociation avec la Grande-Bretagne ne serait pas la bonne manière de faire en sorte que l'Europe ne soit pas « sous la dépendance d'un système économique monétaire et politique qui lui est étranger », et que « l'Europe puisse faire équilibre à l'immense puissance des Etats-Unis ».

Ce qui importe ici, ce ne sont pas des paroles mais des actes. Des actes comme la création d'une technologie européenne que j'ai réclamée dans mon discours au Guildhall. Mais, alors que la Grande-Bretagne est prête à prendre une initiative dans ce domaine avant des négociations, cette initiative ne deviendra réalité au point de vue indépendance industrielle européenne que si nous en Europe sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour créer un seul et même marché industriel européen.

16. On a attiré notre attention sur la coïncidence entre le total du déficit de la balance des paiements américaine et le total des investissements américains en Europe occidentale, et on nous a dit que la France « souhaitait qu'il soit mis un terme à cet abus ».

Nous ne résoudrons pas nos problèmes en Europe en attaquant mutuellement nos balances des paiements ou celle des Etats-Unis. Jouer à essayer de ruiner son voisin ne constitue pas la bonne réponse. Et au cas où nous nous lancerions dans cette voie, nous nous apercevrons que tous les atouts, tant s'en faut, ne sont pas détenus de ce côté-ci de l'Atlantique.

Ce qu'il faut faire c'est constituer une industrie européenne vigoureuse et indépendante.

Les ordinateurs ? La Grande-Bretagne a opté pour l'indépendance et nous nous trouvons maintenant dans une position de force pour pénétrer le marché européen. D'autres pays d'Europe se sont vendus aux Américains.

Les moteurs d'avions ? La Grande-Bretagne peut, avec ses partenaires européens, assumer un rôle de premier plan ; mais seulement si ces partenaires, en particulier la France, adoptent la même ligne indépendante. Cela signifie la signature d'accords avec Rolls-Royce et non avec Pratt et Whitney.

L'énergie atomique ? Nous en Europe pouvons là encore être les premiers, mais pas si nos partenaires insistent pour se lier à la technique américaine dont nous Européens, si nous travaillons ensemble, pouvons nous passer. A maintes occasions, nous nous sommes trouvés en difficulté en Europe parce que l'énergie atomique française à faire appel à la technique américaine alors que nous disposons nous-mêmes d'une technique susceptible de conquérir le monde.

Le combustible nucléaire ? L'utilisation des ressources scientifiques et techniques de la Grande-Bretagne et de celles de ses partenaires européens pourrait rendre l'Europe à la fois compétitive et indépendante.

[...]

Source : Traduction Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, *Textes et Déclarations*, n° 80.